



CABINET
Service communication

Marseille, jeudi 27 juin 2013

TOUR DE FRANCE 2013

LES RECOMMANDATIONS DE LA PREFECTURE

La 100^{ème} édition du «Tour de France Cycliste 2013» traversera notre département avec l'arrivée de la 5^{ème} étape « Cagnes-sur-mer/Marseille » le mercredi 3 juillet, et une autre étape au départ d'Aix en Provence le jeudi 4 juillet qui se terminera en Languedoc Roussillon.

Dans les Bouches-du-Rhône, la 5^{ème} étape du Tour traversera Cuges-les-Pins, Roquefort-la-Bédoule, puis Cassis, et regagnera la zone très sensible du parc des Calanques par le col de la Gineste, avant de plonger sur Marseille par Luminy, boulevard Michelet, le « 2^{ème} Prado » avec une arrivée des coureurs prévue vers 17 heures sur le boulevard Pierre Mendes-France.

LA CIRCULATION DANS LE DEPARTEMENT LES 3 ET 4 JUILLET

Pendant ces deux jours, la circulation sera fortement impactée sur une grande partie du département.

1. Sur les autoroutes

Autoroute A50

Le mercredi 3 juillet, les bretelles de sorties de l'échangeur N° 7 « Roquefort la Bédoule » seront fermées de 14H00 à 18H00, comme suit :

- Sens Toulon - Marseille (pleine sortie)
- Sens Marseille-Toulon (uniquement la voie en direction de Roquefort la Bédoule située au niveau de la première bifurcation de ladite bretelle).

Les automobilistes seront informés de cette fermeture sur les panneaux à message variable (PMV) et sur Radio Vinci.

Autoroute A8

Le jeudi 4 juillet, la sortie AIX OUEST N° 29 sens LYON vers NICE sera fermée de 3H00 à 16H00, pour permettre le montage, le démontage du village départ et le passage de la course.



En raison de difficultés de circulation en ville, les sorties 30a et 30b de l'échangeur N° 30, PONT DE L'ARC, sont déconseillées en matinée. Des relais d'information seront effectués par info-traffic et sur les PMV ASF sens Lyon-Nice, ESCOTA sens Italie vers Aix en Provence, sur l'A51 Les Alpes vers Aix en Provence.

Autoroute A51 – RN 296

Le 4 juillet, les sorties JAS DE BOUFFAN seront fermées dans les deux sens de 3H00 à 16H00 pour les mêmes raisons que ci-dessus : montage, démontage des installations du village de départ et passage de la course.

La sortie AIX CENTRE N°8 sur A51 au niveau du changement en RN296, sens Venelles et Celony vers centre-ville sera fermée le temps de passage de la caravane publicitaire et de la course entre 9H00 et 12H00 le 4 juillet 2013.

Sur A51, sens Marseille vers Aix, la sortie N°6 AIX-CENTRE (A516) pourra être momentanément fermée, en cas de congestion, sur ordre des forces de l'ordre avec l'assistance de la DIR Méditerranée pour mise en place d'un dispositif et activer les informations nécessaires éventuellement par PMV.

La CRS autoroutière patrouillera sur l'axe A51, notamment à l'approche de la sortie Jas de Bouffan et au passage sous la RD10 pour éviter l'accumulation de badauds risquant d'entraver la circulation.

L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny étant fermée, en direction d'Aix, depuis l'A51/N296, l'accès vers l'Hôpital d'Aix se fera par l'avenue Philippe Solari, via l'échangeur RN296/RD14 (Oppidum d'Entremont).

Autoroute A7

Le 4 juillet, compte tenu de la coupure longue de la RD7N entre Aix en Provence et Mallemort, il est conseillé aux usagers de rester sur autoroute et d'éviter les sorties SENAS, SALON NORD, en direction d'Aix et de Salon pour la Sortie N° 26, en direction de Lamanon pour la sortie N° 27, dans le créneau horaire de 10H30 à 15H00. Les informations seront nécessairement affichées par les PMV.

En outre, à l'approche du péage de lançon de Provence, sens Nord-Sud, des messages informeront les usagers que l'accès à la zone industrielle d'Aix les milles est conseillé par A7-RD9 et pour rejoindre Plan de Campagne l'itinéraire A7-A51 sera priorisé. La sortie N°29 sur A8 est fermée et la sortie 30 est fortement déconseillée.



2. Sur les routes départementales

Afin de garantir la sécurité des usagers, le Conseil Général a pris un arrêté le 24 mai 2013 ; la circulation et le stationnement seront provisoirement interdits au passage de la course sur tout l'itinéraire du circuit hors agglomération, notamment dans le cœur du Parc national des Calanques. Durant toute la durée de l'événement, le mercredi 3 juillet de 12h00 à 18h30 et le jeudi 4 juillet de 8h30 à 16h30, des sections des routes départementales N°8n, 1, 559, 559a, 1a, 41^e, 64, 10, 17, 543, 7n, 7, 23, 17d, 72f, 17^e, 72b, 5, 27a, 27, 78f, 33a, 33, 32, 970 seront concernées par cet arrêté.

Cette fermeture provisoire des routes impactera les communes de Cuges les Pins, Roquefort la Bédoule, Cassis, Marseille, Aix-en-Provence, Eguilles, Saint-Cannat, Lambesc, Cazan, Vernègues, Mallemort, Lamanon, Eyguières, Aureille, Mouriès, Maussane les Alpilles, Les Baux de Provence, Fontvieille et Tarascon.

Des modifications de circulation ont été établies pour l'occasion à Marseille et à Aix. Les Marseillais, les Aixois et les visiteurs sont donc invités à privilégier les métros, tramways, bus et vélos ou à se positionner le jour du passage de la course, afin de faciliter le bon déroulement de la course.

LA TRAVERSEE DES MASSIFS FORESTIERS

Le circuit de ces deux étapes dans les Bouches-du-Rhône présente un problème majeur lié à la traversée des massifs forestiers, qui, en temps ordinaire pendant cette période, font l'objet de restrictions de passage et de stationnement, hors des voies ouvertes à la circulation publique, avec une interdiction formelle d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.

Il est vivement recommandé de reporter toute randonnée pendant cette période.

L'accès aux massifs est réglementé par une échelle de niveau de danger feu de forêt colorimétrique :

Niveau de danger	Régime général
ORANGE	ACCÈS POSSIBLE TOUTE LA JOURNÉE POUR TOUS
ROUGE	ACCÈS AUTORISÉ LE MATIN DE 6 H À 11 H
NOIR	ACCÈS INTERDIT

Ce tableau est consultable et accessible sur la page d'accueil du site internet de la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>). Les informations sont actualisées tous les jours à 18 heures pour la journée du lendemain.



SECURITE CIVILE ET ORDRE PUBLIC

Outre les moyens urbains, incendie et sanitaire, pour renforcer les moyens de l'organisateur et prendre en compte les éventuels problèmes de circulation, **une posture renforcée du dispositif feux de forêt sera mise en œuvre par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM).**

Le dispositif feux de forêt comprendra des moyens prépositionnés sur la totalité du parcours sur la zone de compétence du BMPM. De plus, un hélicoptère bombardier d'eau sera disponible à cette date et permettra une intervention rapide sur tout départ de feu.

Pour que cet événement sportif puisse se dérouler dans les meilleures conditions, la Préfecture des Bouches-du-Rhône souhaite rappeler les bons comportements à adopter, mais aussi les réflexes indispensables à avoir pour prévenir un sinistre ou en cas d'incendie déclaré.

Pour prévenir la survenue d'un feu de forêt, les bons comportements :

- Ne pas fumer en forêt, dans les bois ou à proximité d'une zone boisée (Article L3322-1 du Code Forestier)
- Ne pas allumer de feux
- Ne pas jeter de mégots par la fenêtre de sa voiture

Sur le plan de l'ordre public, plus de 200 policiers à Marseille et tout autant sur l'étape aixoise, appuyés de plusieurs forces mobiles, seront déployés pour garantir la sécurité de l'événement. Un plan de circulation adapté permettra de fluidifier la périphérie des axes neutralisés.

CONCERNANT LA TRAVERSEE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES LE 3 JUILLET

En lien étroit avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Général 13 et l'ensemble des services concernés, **le Parc national des Calanques a autorisé le passage du Tour de France tout en fixant un cadre strict à l'organisateur pour son déroulement**, notamment pour la caravane publicitaire et les hélicoptères qui survoleront le parcours.

Dans le cœur du Parc national des Calanques, la caravane publicitaire a pour consigne :

- de ne jeter aucun objet publicitaire ;
- de ne pas distribuer des journaux, magazines, prospectus, qui pourraient facilement être abandonnés ;
- de diffuser des consignes au public concernant la réglementation du Parc national ;
- d'adapter sa sonorisation en fonction des zones sensibles traversées.



Parmi les 9 hélicoptères mobilisés par l'organisateur, le Parc national des Calanques n'en a autorisé que 2 à survoler le cœur du Parc, pour réaliser des images aériennes sportives de la course. Ces 2 hélicoptères devront respecter des prescriptions, des hauteurs de survol et auront l'interdiction de survoler le site de nidification de l'aigle de Bonelli.

Mais aussi des règles spéciales à respecter par tous en cœur de Parc :

Le cœur du Parc national est un espace naturel exceptionnel et fragile, et de ce fait protégé par une réglementation spécifique. Pour la sécurité des personnes et la protection des massifs, il est notamment interdit:

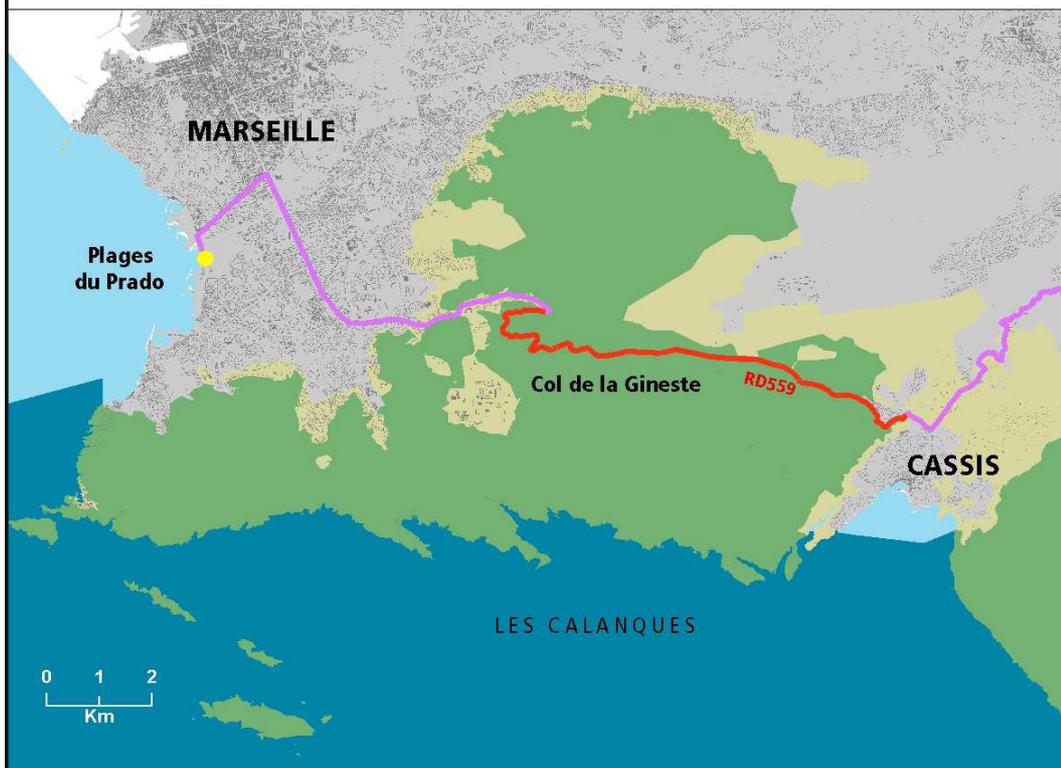
- de fumer ou d'allumer du feu ;
- de jeter des déchets ;
- de bivouaquer, de camper ou de faire du caravanning y compris sur les bords de route.

Si vous êtes dans l'espace de cœur (cf. carte ci-jointe page suivante), respectez cette réglementation spécifique.

La circulation routière et l'accès pédestre au Parc national des Calanques seront perturbés, sur la route départementale 559, en raison de la fermeture totale de la circulation et de l'interdiction de stationnement.



**PASSAGE DE LA 5ème ETAPE DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE
DANS LE PARC NATIONAL DES CALANQUES**



- PARCOURS TOUR DE FRANCE
- PARCOURS EN COEUR
- COEUR TERRESTRE
- COEUR MARIN
- AIRE D'ADHESION
- AIRE MARITIME ADJACENTE



- 1 • Interdiction de jeter des déchets
- 2 • Interdiction de nuisance sonore
- 3 • Interdiction de porter atteinte aux patrimoines
- 4 • Bivouac, campement et caravaning interdits

Décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques

Plus d'informations sur la réglementation complète du Parc national • For more informations
on complete national Park regulation : www.calanques-parcnational.fr



L'information préventive et la diffusion des bons comportements et réflexes en cas d'incendie déclaré sont particulièrement adaptés au grand public, qui méconnaît généralement ces conseils de prudence.

Nous vous remercions d'avance de l'écho que vous pourrez porter à ceux-ci.